

Mardi 28 juin 2011

Communiqué de presse :

Propositions issues du colloque de la CPU "Une ambition : la Licence"



Lors de sa séance plénière du jeudi 23 juin, la CPU a adopté à la quasi-unanimité les quinze propositions issues de son colloque de Toulouse, « une ambition : la licence ». Ces propositions s'articulent autour de quatre grandes orientations, visant à rendre plus attractive la licence universitaire et la placer au cœur du dispositif de formation supérieure, à rendre l'étudiant acteur responsable de sa réussite et le soutenir dans ses études, à engager une véritable révolution pédagogique et à mobiliser les équipes, à reconnaître leur engagement et à investir des moyens importants pour la licence.

Ces quatre orientations déclinées en 15 propositions concrètes et précises sont soumises à la réflexion des instances de la CPU et, plus largement, de l'ensemble de la communauté universitaire et de ses partenaires. Elles ne sont pas un point d'aboutissement, mais un point de départ pour une nouvelle ambition, pour une refondation de la licence.

À ce titre la CPU souhaite que les évolutions réglementaires à venir puissent s'inspirer, avec toute la concertation et les délais nécessaires, des conclusions de son Colloque.

Après avoir consacré ses travaux de 2010 au Doctorat, la CPU a souhaité aborder en 2011 le thème de la Licence et, plus précisément, de l'ensemble des diplômes qui constituent le cycle licence.

La CPU a d'emblée placé dans son colloque annuel le cycle licence comme un enjeu majeur, une ambition pour notre pays, car si au cours de ces dernières années, de nombreux travaux ont été menés, notamment dans le cadre du comité de suivi licence afin de favoriser l'évolution du cursus licence et de lutter contre l'échec des étudiants, jamais le sujet de la licence n'avait été abordé dans le cadre d'une approche globale, en incluant dans la réflexion l'ensemble des acteurs participant à la construction de ce premier cycle, quelle que soit leur structure d'activité (universités y compris les IUT, STS, CPGE...), et en se donnant comme objectifs la lisibilité, une réflexion sur les finalités du cycle licence et sa cohérence.

Un tel projet, une telle ambition mobilisent en effet, au-delà des universités tous les acteurs et partenaires qui ont apporté leur contribution tant pour la préparation qu'au cours de ce colloque :

- les acteurs du système éducatif, les proviseurs des lycées et les responsables académiques ;
- les représentants et toutes les sensibilités des acteurs de la communauté universitaire : organisations étudiantes, syndicales, associations de composantes, de vice-présidents ;
- les collectivités territoriales et au premier rang d'entre elles les régions qui ont une double responsabilité éminente en termes de formation professionnelle et de formation tout au long de la vie et qui sont porteuses de schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche qui vont au-delà des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les entreprises, les futurs employeurs et l'ensemble des acteurs socio-économiques des territoires.

Quels que soient le nombre et la qualité des contributeurs, quel que soit l'engagement des présidents d'université, quel que soit l'investissement des établissements, rien ne sera possible si cette ambition n'est pas portée au plus haut niveau de l'État.

Les annonces faites par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 17 décembre 2010 sur « la nouvelle licence, un diplôme pour l'emploi » confirment une convergence de points de vue : le ministère est ainsi également conscient de l'indispensable consolidation de ce premier cycle universitaire qui est l'unique référence à l'étranger (le « bachelor »), mais qui n'est pas encore suffisamment considéré en France comme le niveau susceptible d'accueillir les meilleurs étudiants et d'irriguer l'enseignement supérieur.

Les travaux qui ont été conduits à Toulouse appellent à une recomposition complète du paysage du cycle licence allant au-delà de la seule licence universitaire.

A ce titre, les contributions des recteurs, des proviseurs des lycées à classes préparatoires, des responsables des IUT, de même que les visions d'ensemble qu'ont présentées pour un territoire les présidents de région ont été particulièrement éclairantes sur la réalité des complémentarités et la nécessité des coordinations qu'il convient de mettre en œuvre.

La CPU a voulu être aussi force de proposition pour la prochaine étape, indispensable pour rétablir définitivement l'image de nos universités et permettre à notre enseignement supérieur et à notre recherche, avec leurs caractéristiques, leur diversité et peut-être, pourquoi ne pas le dire, leur complexité, de jouer pleinement leur rôle pour que notre pays, comme son histoire et sa culture l'y destinent, apporte sa contribution à la construction d'une société et d'une économie de la connaissance.

Face à un tel enjeu, la contribution des universités ne peut qu'être audacieuse et en rupture par rapport à l'ensemble des réformes intervenues durant les années 1990 sur les premiers cycles universitaires.

Toutes les conséquences de la mise en œuvre du LMD doivent être tirées. Nous avons bien conscience que si au niveau du master et du doctorat les universités sont reconnues, pour le cycle licence il y a nécessité d'un véritable changement de paradigme.

A l'issue du colloque la CPU propose une contribution à cette réflexion globale qui va au-delà de la seule licence universitaire. Cette contribution pourra être prise en compte dans les mesures qui vont s'inscrire dans la seconde phase du plan pour la licence. Elle s'articule autour deux idées, deux novations essentielles du point de vue des présidents, et dont découle un ensemble de propositions ciblées : la première est de nature à répondre aux attentes et aux besoins des étudiants, la seconde à mobiliser les personnels de nos universités.

Première novation : le cycle licence doit être conçu comme un continuum depuis l'entrée au lycée jusqu'au niveau de la licence. Il s'agit de construire cette licence avec et pour les étudiants. À ce niveau trois principes doivent guider les parcours de formation proposés aux étudiants : lisibilité, fluidité, sécurité. Ces trois principes guident évidemment l'offre de formation à destination des étudiants en formation initiale, mais ils permettent aussi à l'université d'inscrire cette offre de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

La seconde novation touche au cœur même de l'identité des universités : il s'agit de porter pour chacune des formations en licence le même niveau d'ambition et d'exigence que celui que l'on place dans les laboratoires de recherche. Une condition à réaliser pour le respect de cette exigence : l'ensemble des enseignants-chercheurs et, plus largement, de tous les personnels des universités doivent adhérer à la nouvelle licence et se mobiliser pour l'organiser. Cette novation a des répercussions sur la politique de recrutement, sur les méthodes d'enseignement, sur la reconnaissance, l'évaluation et la valorisation de l'activité des personnels qui s'engagent. Elle suppose également une mise à plat des modalités de financement du cycle licence et un investissement sans précédent en termes de moyens humains et financiers à la hauteur de celui des pays européens les plus avancés.

Contact presse : Pôle Communication – 01 44 32 92 45

« Une ambition : la Licence » Orientations pour l'avenir et propositions

Propositions adoptées lors de la CPU plénière du 23 juin 2011, à l'unanimité moins 1 voix et 2 abstentions

Première orientation :

Rendre plus attractive la licence universitaire et la placer au cœur du dispositif de formation supérieure

Proposition 1 - Concevoir le passage du lycée aux études supérieures comme un continuum

- Associer les acteurs du secondaire et du supérieur
- Réformer l'orientation des élèves

Proposition 2 - Rendre lisibles et cohérents les parcours de formation de niveau Licence

- Assurer une architecture claire de l'offre de formation post bac
- Privilégier l'orientation vers les S.T.S. des bacheliers professionnels poursuivant leurs études
- Améliorer l'orientation des bacs technologiques pour une meilleure réussite des étudiants
- Organiser des passerelles entre formations post bac et sécuriser les parcours
- Mettre en œuvre la pluridisciplinarité dans l'offre de formation post bac
- Intégrer la licence Professionnelle dans la cohérence de l'offre licence

Proposition 3 – Organiser l'ensemble des formations post-bac à l'échelle régionale

- Assurer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur en renforçant la lisibilité et la cohérence de l'offre de formation
- Elaborer des schémas stratégiques territoriaux afin de coordonner l'offre de formation Post bac
- Instaurer un pilotage concerté incluant les universités

Deuxième orientation :

Rendre l'étudiant acteur responsable de sa réussite et le soutenir dans ses études

Proposition 4 - Assurer à tout étudiant un accompagnement personnalisé pour construire un projet d'études adapté

Proposition 5 – Diversifier et sécuriser les parcours d'études dans le cycle licence

Proposition 6 - Favoriser le développement personnel de l'étudiant

Troisième orientation :

Engager la révolution pédagogique

Proposition 7 - Innover en considérant la licence universitaire dans sa double finalité : poursuite d'études ou insertion professionnelle immédiate

- Repenser les cursus autour des compétences attendues
- Développer l'employabilité des diplômés
- Privilégier une approche globale des études de licence

Proposition 8 - Mettre en œuvre une pédagogie fondée sur la démarche de recherche

Proposition 9 - Initier un nouveau modèle d'organisation et de soutien des activités pédagogiques

Proposition 10 - Intégrer les démarches d'évaluation des formations de licence dans un processus global d'amélioration continue de leur qualité

Proposition 11 - Donner aux universités l'habilitation « Licence » *a priori* et les évaluer *a posteriori*

Quatrième Orientation

Mobiliser, reconnaître et investir pour la licence

Proposition 12 - Assurer à tout étudiant des conditions d'études favorables et adaptées

Proposition 13 - Soutenir l'engagement des équipes pédagogiques et administratives en licence

Proposition 14 - Garantir une évolution de carrière prenant en compte l'investissement pédagogique de l'enseignant chercheur

Proposition 15 - Investir sur la licence universitaire par une mobilisation sans précédent de moyens humains et financiers